

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN

Place Gambetta - BP 555
14037 CAEN CEDEX
Tél : 02.31.85.40.00
N° TVA : FR 86 322 212 523 00037

JURISTES D'AFFAIRES ASSOCIES JDA
9 RUE PIERRE GILLES DE GENNES
PARC DE LA VATINE
76130 MONT ST AIGNAN

V/REF : PV-DD-P3058
N/REF : 93 B 203 / 2004-R-115

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAEN CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 14/10/2004, SOUS LE NUMERO 2004-R-115,

Ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de CAEN, en date du 14/10/2004, désignant un
commissaire à la fusion.

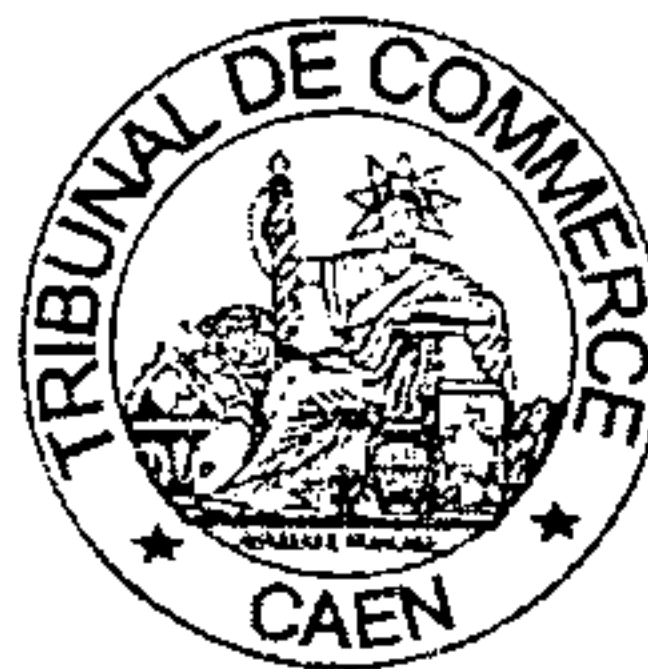
CONCERNANT LA SOCIETE

LA DEMI LUNE
Société anonyme
10 avenue de Paris
14000 CAEN

R.C.S. CAEN 390 765 675 (93 B 203)

FAIT A CAEN LE 14/10/2004,

LE GREFFIER



AFFAIRE :
LA DEMI LUNE (SA)
10, avenue de Paris
14000 CAEN

ORDONNANCE

NO 2004000855

Nous, Roger ECOURTEMER, Président du Tribunal de Commerce de CAEN,
assisté du Commis-Greffier,

Vu les dispositions des articles L.236-10 du Code de Commerce et 257
du décret 67-236 du décret du 23 mars 1967,

Vu la requête qui précède, et les motifs invoqués,

Y faisant droit,

DESIGNONS :

Monsieur Marc DARIEL, 551 rue Sauxmarais, Zone Industrielle, 50110
TOURLAVILLE.

Régulièrement inscrit sur la liste arrêtée par la Cour d'Appel,

Avec mission d'établir un rapport écrit sur les modalités de la
fusion des sociétés LA DEMI LUNE et FONCIERE LES MATINES et
d'apprécier la valeur des apports en nature et les avantages
particuliers,

Disons qu'en cas de refus ou d'empêchement, il sera procédé à son
remplacement dans les mêmes formes,

Fait à CAEN, le 14/10/2004

Le Président,
Roger ECOURTEMER

Le Commis-Greffier,
katia EBELE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le Greffier,



**A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE CAEN
Place Gambetta 14000 CAEN**

REQUETE EN VUE DE NOMMER UN COMMISSAIRE A LA FUSION

Je soussigné Patrick VENTURINI avocat au Barreau de Rouen 9, rue Pierre Gilles de Gennes 76130 Mont Saint Aignan agissant en qualité d'avocat des sociétés :

- SA DEMI LUNE société anonyme au capital de 500 000 euros dont le siège social est 10 avenue de Paris 14000 CAEN immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro RCS 390 765 675 ayant pour Président Monsieur Philippe VOVARD
- SAS FONCIERE LES MATINES société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros dont le siège social est 10 avenue de Paris 14000 CAEN immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro RCS 439 604 810 ayant pour Président Monsieur Philippe VOVARD.

J'ai l'honneur de vous exposer que les deux sociétés ci-dessus envisagent une fusion par voie d'absorption de la société FONCIERE LES MATINES par la société LA DEMI LUNE.

En conséquence, je vous prie de bien vouloir procéder à la désignation d'un commissaire unique à la fusion ayant pour objet d'en faire le rapport dans les termes de l'article L. 236-10 du Code de Commerce et d'établir le rapport prévu à l'article L. 225.147 du même Code.

Je crois utile de vous préciser que Monsieur Marc DARIEL Commissaire aux Comptes 551, rue Sauxmarais Zone Industrielle 50110 TOURLAVILLE serait disposé à accepter cette mission si, toutefois, vous acceptez de bien vouloir le nommer à cette fonction.

Dans l'attente de votre ordonnance, je vous prie de croire, Monsieur le Président à l'assurance de ma très haute considération.

A Mont Saint Aignan, le 13 octobre 2004

JURISTES D'AFFAIRES ASSOCIES
JDA - Patrick VENTURINI
Société d'avocats
9, rue Pierre Gilles de Gennes
Parc de la Vatine
76130 MONT-SAINT AIGNAN
Téléphone : 02 35 12 47 30 Télécopie 02 35 12 47 28
Messagerie : jda@jda.fr